Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260511-DEL2632-DE

COMMUNE DE CREDIN

N° réf : DEL2632

OBJET :

Transfert de la compétence à caractère optionnel « Maintenance de l'éclairage public » (en complément de la compétence travaux d'éclairage public) au syndicat départemental d'énergies du Morbihan

Nombres de membres

en exercice : 15

Présents : 14

Absents : 1

Vote
Votants : 15
Pour : 15
Contre :
Abstention :0

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 11 mai 2026

L'an deux mil vingt-six, le 11 mai à 20 heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, au lieu habituel de ces séances, sous la présidence de Monsieur Daniel AUDO, Maire.

PRESENTS : AUDO D, JEHANNO M-T, LE LAYO B, LE BOUCHER N, LE BOULH C, DENECE N,LE FRESNE B,JEHANNO R,DECORTE A, JEGONDAY J, POTEL M, ALLANIC JM, LENET K, NIKOLOSVSKI J

ABSENTS EXCUSES AVEC POUVOIR : PÉRESSE A (pouvoir à Mickaël POTEL)

ABSENTS EXCUSES SANS POUVOIR :

Secrétaire de la séance : Jordan NIKOLOVSKI

Date de la convocation **:** 4 mai 2026

Vu :

- Le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.1321-1 à L.1321-9, L.2212- 1, L.2212-2 et L.5212-26 ;
- Le code de l'environnement ;
- La loi n° 2015-992 du 17 août 2015 relative à la transition énergétique pour la croissance verte ;
- La loi n°2019-1147 relative à l'énergie et au climat en date du 8 novembre 2019 ;
- La loi n°2021-1104 du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets ;
- Les statuts du syndicat départemental d'énergies du Morbihan (usuellement dénommé « Morbihan Energies ») ;

Monsieur le Maire expose :

Morbihan Énergies, Syndicat départemental d'énergies du Morbihan, est un syndicat mixte fermé régi par le code général des collectivités territoriales et ses statuts modifiés par arrêté préfectoral du 22 janvier 2026. Il exerce une compétence fondatrice et fédératrice, l'électricité et propose à ses membres des compétences à caractère optionnel.

A ce titre, notre commune a transféré la compétence « Électricité », « Infrastructures de charge pour les véhicules électriques » et la compétence « Maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public » à Morbihan Énergies.

Envoyé en préfecture le 15/05/2026
Reçu en préfecture le 15/05/2026
Publié le
ID : 056-215600479-20260511-DEL2632-DE

Notre commune souhaite maintenant transférer à Morbihan Énergies la compétence « Maintenance de l'Éclairage public ».

Les conditions techniques, administratives et financières d'exercice par Morbihan Énergies de la maintenance des installations d'éclairage public sont **détaillées dans le projet de contrat ci-après annexé**.

Après en avoir délibéré, Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'AUTORISER** à compter du 01/07/2026, le transfert au syndicat départemental d'énergies du Morbihan de la compétence « maintenance des installations de réseaux d'éclairage public » (en complément de la compétence « maîtrise d'ouvrage des travaux d'éclairage public » qui a déjà été transférée par la commune à Morbihan Energies).

- **D'APPROUVER** les conditions administratives, techniques et financières d'exercice de cette compétence telles que définies dans le projet de contrat ci-après annexé.

- **DE RETENIR** l'option de service d'aide à la réponse aux DT et DICT liées au réseau d'Eclairage public et **DE MANDATER** Morbihan Energies pour effectuer la réponse aux DT / DICT liées au réseau Eclairage public en son nom et pour son compte dès la mise en vigueur du contrat ci-après annexé.

- **DE PRENDRE ACTE** que la commune reste propriétaire de la totalité des ouvrages d'éclairage public qu'elle met à disposition de Morbihan Énergies.

- **D'AUTORISER** le Maire à signer tous actes, notamment le contrat pour l'exercice de la maintenance de l'éclairage public ci-après annexé, et tous documents relatifs à ce transfert de la compétence

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

